

DEPARTEMENT
Haute-Loire

D26-03-03-02

DELIBERATION**du Conseil Municipal
de la commune de RAUCOULES**

Séance du 3 février 2026

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	12

Date de convocation

26 février 2026

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Raucoules, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUVIGNET, Maire.

Présents : Mmes et MM Bernard SOUVIGNET, Jean-Marc TOURON, Jean TEYSSIER, Jacki BRUN, Denis CURSOUX, Marie-Christine PATOUILLARD, Estelle ALLEMAND, Marie-Lise MASSON, Lionel CHARRAS.

Procuration : Martine PAILLET donne pouvoir à Jean-Marc TOURON, Aline PICHON donne pouvoir à Jean TEYSSIER, Laëtitia BASTIN donne pouvoir à Bernard SOUVIGNET

Absents : Pierre PLATON, Pierre-Henri MANIOULOUX, Mégane EMONET

Secrétaire de Séance : ALLEMAND Estelle

Mr le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 03 février 2026 dont chaque conseiller a été destinataire.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sans débat contradictoire et à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 03 février 2026.

**Approbation du
procès-verbal
du 03 février 2026**

Fait à Raucoules, le 03 mars 2026

Le Maire,
Bernard SOUVIGNET

